

# **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE**

## ***Verbatim de la séance ordinaire du 9 juin 2020***

**Monsieur le maire rappelle qu'en raison de la COVID-19, la séance est réalisée en téléconférence. Il prend les présences.**

### **1- Période de recueillement**

**Monsieur le maire invite le DG comme à l'habitude à procéder à la période de recueillement.**

### **2- Adoption de l'ordre du jour**

**Après s'être assuré que tous les élus avaient pris connaissance de la version finale de l'ordre du jour, il demande le vote. Adopté.**

### **3- Approbation des comptes payés et à payer**

**Monsieur le maire rappelle que les élus ont eu le document lors de la dernière réunion de travail et s'assure que tous en ont pris connaissance avant de procéder au vote. Adopté.**

### **4- Adoption du procès-verbal des séances du 14 avril 2020 et 12 mai 2020**

**Monsieur le maire rappelle que les élus ont déjà reçu ces documents. Il demande de procéder au vote. Adopté.**

### **5- Demande de modification au règlement de zonage**

**Monsieur le maire après avoir mentionné en quoi consiste ce point à l'ordre du jour demande à la DGA et responsable de l'urbanisme de donner davantage d'explications. La DGA mentionne que la demande prend son origine d'un citoyen qui a formellement adressé le tout afin de voir le lot à acquérir (no de lot mentionné) joindre la zone C-214. La DGA rappelle la démarche en pareille circonstance pour ces modifications. Adopté.**

### **6- CPTAQ – Demande en lien avec le projet de reconstruction du 429, chemin Saint-Guillaume suite à l'incendie du 5 mars dernier**

**Monsieur le maire mentionne qu'en réunion de travail, il a été mentionné que pour la reconstruction et la nouvelle installation sanitaire afin que le rejet conforme aux normes du ministère de l'environnement puisse bénéficier du cours d'eau situé en arrière. La propriétaire du terrain arrière donnerait son consentement. Adopté.**

**7- CPTAQ – Demande en lien avec les propriétés du 18, chemin Saint-Henri et du 24 chemin Saint-Henri**

**Monsieur le maire demande à la DGA des précisions. Elle résume qu'il s'agit essentiellement de rattacher une maison plutôt qu'une autre voisine à la terre agricole, ce qui ne change rien ni pour la municipalité, ni probablement pour le CPTAQ. Un des avantages est de permettre une délimitation de terrain qui ne soit pas en plein centre d'un bâtiment agricole. Elle précise que c'est une résolution d'appui.**

**Monsieur le conseiller G. Séguin demande à la DGA si pour les 2 propriétés il s'agit du même propriétaire. Réponse de la DGA : Non, il ne s'agit pas du même propriétaire.**

**8- CPTAQ – 790, chemin Saint-Guillaume**

**Monsieur le maire mentionne qu'il s'agit du dossier de la coop agricole. Il demande à la DGA plus de détails. Elle mentionne que la résolution vise une demande d'appui pour autorisation à une demande de lotissement auprès de la CPTAQ. Elle précise la superficie visée pour l'ajout d'un bâtiment accessoire agricole et précise que la coop est à la limite du territoire urbain de la municipalité et ne dispose pas de suffisamment de terrain pour la réalisation de son projet de bâtiment accessoire suite à l'achat d'une bande de terrain voisin en zone agricole. Monsieur le maire demande si les élus ont des questions avant de passer au vote. Aucune question par rapport à celles formulées en réunion de travail. Adopté.**

**9- Dépôt du jugement dans le dossier de la municipalisation d'un tronçon de la rue du Moulin et réclamation des frais judiciaires tel que prévu au jugement**

**Monsieur le maire résume qu'il s'agit d'un jugement en faveur de la municipalité pour compléter la régularisation du tronçon de la rue du Moulin qui n'était pas encore la propriété de la municipalité. Ce jugement prévoit le remboursement de certains frais judiciaires. La résolution vise donc à permettre de compléter ce dossier par cette réclamation de ces frais autorisés par la cour et d'en autoriser l'avocat de la municipalité à procéder ainsi.**

**Madame la conseillère J. Brunelle s'assure qu'il s'agit bien d'une partie des frais. Il lui a été confirmé qu'il s'agit des frais judiciaires à ne pas confondre avec les autres frais encourus. Adopté.**

**10- Tarification incitative – Gestion des matières résiduelles – Versements aux citoyens**

**Monsieur le maire mentionne que la résolution vise à autoriser l'administration à verser le montant qui revient aux citoyens qui ont soumis leur demande, qui sont admissibles et dont les montants sont variables selon les efforts de chacun.**

**Il ajoute qu'au total c'est une somme de près de 9 200 \$ (budget de 15 000 \$ à cet effet) à retourner aux citoyens qui ont fait des efforts pour réduire l'enfouissement.**

**Monsieur le maire mentionne enfin que la résolution permet aussi d'autoriser d'avance le versement aux demandes qui pourraient être soumises par les citoyens qui ne l'ont pas encore faits puisque ce sera les mêmes critères qui s'appliqueront et pour éviter de devoir passer plusieurs résolutions dans les prochains mois pour quelques dossiers. Adopté.**

#### **11- Plaques signalitiques**

**Monsieur le maire demande à la DGA de rappeler le montant. Elle rappelle que nous avons déjà demandé des soumissions l'automne dernier et les avons remises à jour. Heureusement, les prix sont plus bas et la résolution vise à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire : Martech à 17 013,50 \$ + taxes. Ce montant pourrait varier légèrement en plus ou en moins selon le nombre plus précis au final puisque le montant est à l'unité. Adopté.**

#### **12- Peinture extérieure du bâtiment municipal du 776, rue des Loisirs**

**Monsieur le maire rappelle que l'administration a demandé diverses soumissions depuis l'an dernier. Le plus bas soumissionnaire est Pilon Peintres au montant de 26 000 \$ pour l'extérieur toiture et murs du centre social et sportif et de l'hôtel de ville. Adopté.**

#### **13- Report de la deuxième étape du relevé sanitaire**

**Il est mentionné par monsieur le maire qu'à cause des normes en lien avec la pandémie, l'entreprise Groupe Hémisphères n'est pas en mesure de procéder tel que demandé par la municipalité et le ministère de l'environnement. Les représentants du ministère ont d'ailleurs été consulté et ont exprimé le souhait de retarder plutôt que de produire un rapport incomplet. Adopté.**

#### **14- Entretien du réseau routier municipal – Remplacement de 3 ponceaux de traverse de chemin (chemin Saint-Henri) – Entériner le contrat suite à l'appel d'offres**

**Il suffit d'entériner ce contrat et monsieur le maire demande à la DGA de préciser le dépôt des soumissions et le montant de la plus basse soumission s'il y en a plus qu'une. Adopté.**

#### **15- Entretien du réseau routier municipal – Nettoyage de fossés**

**Monsieur le maire demande à la DGA les précisions sur cette demande de soumission. Elle précise qu'une seule soumission a été reçue et à quel montant. Adopté.**

**16- Correspondance**

**17- Période de questions**

**Aucune question. Pas d'assistance.**

**18- Levée de la séance**

**Monsieur le maire demande le vote pour la levée de la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Adopté.**